



Construire une politique locale de l'enfance : un investissement pour l'avenir

Cet article est issu d'un travail mené avec les partenaires de la Coordination Petite Enfance de St Josse en avril 2010. Il entend expliciter les enjeux pour la collectivité à construire au niveau local une véritable politique de l'enfance. Cet article s'adresse à tout citoyen concerné par l'enfance, en tant que parent, élu, responsable d'un service petite enfance, professionnel de l'enfance, de l'éducation, du social, de l'enseignement, ...

Qu'entend-on par politique locale de l'enfance ? Pourquoi une politique locale de l'enfance ?

Une politique locale de l'enfance vise à définir, affirmer et mettre en œuvre les enjeux, valeurs et objectifs visés par les acteurs de l'enfance (opérateurs de services, bénéficiaires), en concertation avec les élus locaux, rassemblés au sein d'une collectivité territoriale, en l'occurrence une commune.

Construire une politique locale de l'enfance, c'est soutenir un projet pour l'enfance dans une perspective globale, transversale. Ou, pour être plus précise, c'est intégrer une perspective « enfance » (ou « enfance/jeunesse ») dans la manière d'aborder, de traiter les matières sanitaires, sociales, éducatives, culturelles, économiques, ... Le niveau local, étant donné son degré de proximité avec la population, les services et les acteurs de terrain, est pour cette raison même, particulièrement approprié pour construire une telle politique. Cette politique pourra ainsi servir d'appui et de relais entre les entités locales et un entité plus large qu'elle soit régionale ou communautaire.

Construire une politique locale de l'enfance, c'est également soutenir des enjeux cruciaux pour l'avenir de notre société tant sur le plan économique, social qu'éducatif et culturel. C'est s'inscrire dans une « stratégie collective d'investissement social », visant non pas à « protéger les individus contre les aléas de la vie, mais pour les aider à rester maîtres de leur destin en répondant aux défis économiques de demain » pour reprendre des termes de Gosta Esping-Andersen et Bruno Palier¹. C'est contribuer à favoriser l'égalité des chances en enfants ; c'est encore favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la répartition entre travail rémunéré et non rémunéré, dans la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

¹ Gøsta Esping-Andersen, *Trois leçons sur l'État-providence*, La République des idées / Seuil, 2008.

« Parce qu'il coûte moins cher d'aider un enfant et une famille à se construire que d'attendre qu'ils dysfonctionnent pour les soigner! »². Cette conclusion, résultant d'une étude menée par des analystes financiers au Québec, renforcent les affirmations des deux auteurs cités.

Quelles sont les conditions préalables à la mise en place de cette politique ?

La construction d'une telle politique est l'aboutissement de la rencontre entre un réseau, un regroupement d'acteurs de terrain associés autour d'un projet « enfance » et la volonté d'élus d'en faire une politique. Au-delà de ce maillage essentiel, elle doit conjuguer les quatre ingrédients de base suivants : une approche territoriale de proximité, un travail en partenariat, la définition d'un projet social et éducatif ainsi que la création d'un observatoire local des besoins.

L'approche territoriale

L'approche territoriale de proximité vise à caractériser une identité territoriale. Cette identité se constitue sur base d'une collecte de données socio-économiques, démographiques et urbaines relatives au territoire de la collectivité considérée (la commune, par exemple)³. Ces données peuvent également être utilement rapportées à une entité plus grande (une région, par exemple) afin de mieux faire ressortir les spécificités locales. Les données socio-économiques incluent notamment des indicateurs relatifs au niveau de revenu des habitants (de préférence, le niveau de revenu médian par déclaration), au taux de bénéficiaires d'allocations de remplacement et de leur répartition, au confort du logement, à la composition et à la répartition des ménages ainsi que des indicateurs de précarité. Les indicateurs démographiques concernent plus précisément la répartition de la population par tranche d'âge, son évolution, ainsi que celle des naissances. Les données urbaines prennent en compte des indicateurs relatifs à la mobilité, aux espaces verts publics, à l'offre d'accueil petite enfance, aux établissements scolaires, à l'offre de services extrascolaires. A ces indicateurs, il faut encore ajouter des indicateurs de précarité tels que par exemple le nombre de familles monoparentales, de bénéficiaires avec enfant(s) à charge du minimex ou revenu d'intégration, d'une aide financière des CPAS, de personnes avec enfant(s) à charge en insertion socio-professionnelle. Ces données récoltées

² Slogan affiché dans le bureau d'une Ministre de la Famille québécois qu'a rencontrée Jean Epstein et qu'il commente dans son article intitulé « Accueillir », publié dans l'ouvrage collectif « Le livre noir de l'accueil de la petite enfance », sous la direction de Patrick Ben Soussan, Erès, 2010, p.37.

³ A ce titre, mentionnons à titre d'exemple notre étude intitulée *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, CERE, mars 2007, téléchargeable sur www.cere-asbl.be/spip.php?article33.

Le site du Monitoring des quartiers (www.monitoringdesquartiers.irisnet.be) rassemble des données utiles à cet égard, et tout particulièrement dans une approche locale. Nous renvoyons également aux publications de l'Observatoire du social et de la santé (www.observatbru.be), et tout particulièrement aux fiches communales en cours de publication.



contribuent ainsi à définir une identité territoriale. Elles serviront également de socle à l'établissement d'un observatoire local.

Le travail en partenariat

Le travail en partenariat résulte d'une dynamique d'échanges entre différents acteurs de l'enfance (professionnels et parents), élus et partenaires institutionnels, sociaux locaux comme régionaux. Il s'ancre généralement sur un réseau préalablement constitué qui réunit des représentants de milieux d'accueil petite enfance, de maisons médicales, d'écoles maternelles, de services extrascolaires, de consultations pré- et postnatales, de centres de formation, d'organismes d'insertion socio-professionnels, de CPAS, de missions locales, de services culturels, de services d'égalité des chances, ... etc. Il exige une formalisation des parties en présence, du fonctionnement ainsi que des objectifs.

Au sein de plusieurs communes, il existe ainsi déjà, de manière formelle ou informelle, des coordinations regroupant en tout ou en partie ces différentes composantes, à l'exception toutefois des parents ou de représentants de ceux-ci. Cette dernière composante est très rarement, à notre connaissance, incluse dans ces coordinations. Il reste là assurément une étape à franchir pour une participation élargie, plus représentative de l'ensemble des acteurs concernés. La parole des parents est encore trop peu accessible dans ces démarches. Or, pour reprendre une réflexion du sociologue Pierre Moisset, le partenariat avec les parents, tout comme les autres acteurs cités, « s'y inscrit somme toute « naturellement » puisque la question du sens, puis celle du territoire ne peuvent réellement se poser et se résoudre sans celle des usagers qui sont également des habitants et des citoyens »⁴.

Le projet social et éducatif

Ce travail de partenariat conjugué à l'analyse des données et des problématiques soulevées lors des échanges, à l'identification des besoins, va permettre de définir les contours et le contenu d'un projet social et éducatif. L'objectif de ce projet est de définir une série d'objectifs prioritaires visant notamment :

- à augmenter et améliorer l'offre d'accueil en adéquation aux besoins des familles – ceci en vue notamment de permettre meilleure conciliation entre vie professionnelle/personnelle/familiale ;
- à améliorer l'information, le recrutement, la formation des professionnels ;
- à améliorer l'information, l'accès, le soutien des parents ;
- à améliorer la qualité de l'accueil des enfants ;
- à soutenir la coordination locale dans une perspective de transversalité et d'extension à des entités plus larges

⁴ Pierre Moisset, « Retrouver l'enfant dans le territoire. Le processus curriculaire », in : *Pour un accueil de qualité de la petite enfance : quel curriculum ?*, Toulouse, Erès, 2009, p.185.



L'observatoire local

« Un observatoire local est un outil d'analyse scientifique d'un objet d'intérêt commun à des acteurs locaux et de modernisation de l'action publique par la production de l'information locale »⁵. L'observatoire local est, en effet, un guide indispensable pour la mise en oeuvre du projet social et éducatif d'une politique locale de l'enfance en ce qu'il permet d'objectiver l'offre et les besoins sur base de données objectivées (quantitatives comme qualitatives). La réalité de l'offre de services territoriale peut ainsi être mise en relation avec les problématiques soulevées par les acteurs et les besoins révélés des familles, parallèlement à ceux exprimés par les professionnels et autres acteurs impliqués. Il constitue ainsi un outil de suivi et de pilotage de cette politique, une aide à la décision des acteurs.

Finalement, contribuer, soutenir, participer à la mise en place d'une politique de l'enfance relève de la responsabilité des acteurs impliqués de près ou de loin dans le champ de l'enfance quels qu'ils soient, en ce qu'elle participe d'une démarche citoyenne, démocratique et constructive.

Catherine Gillet,
Août 2010

Avec le soutien de la Communauté française

⁵ voir

http://www.territorial.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/610/TPL_CODE/TPL_OUVR_NUM_FICHE/PAG_TITLE/Cr%E9er+et+animer+un+observatoire+local/53-dossiers-d-expert.htm